



Enseignement.

Elle se prononce pour un enseignement primaire et secondaire décentralisé, aux mains d'un corps enseignant indépendant vis-à-vis de l'Etat.

Libertés.

Elle obtient la suppression de l'autorisation préalable pour la tenue de réunions publiques.

Paix.

Elle réclame « *un traité d'arbitrage obligatoire et permanent s'étendant, sans distinction, à toutes les causes de litige* » et « *la création d'une assemblée législative internationale officielle et permanente* ».

1908

Droits sociaux.

La LDH proteste contre l'application du régime de droit commun aux syndicalistes incarcérés. Elle participe au meeting organisé en faveur des membres de la CGT poursuivis en cour d'assises pour avoir signé l'affiche « *Gouvernement d'assassins* ».

Libertés.

Elle transmet au président du Conseil la lettre de l'ancien bourgmestre de Bruxelles sur l'organisation des manifestations dans cette ville, et réclame pour les citoyens français le même droit de manifester dans la rue. Elle demande la suppression des enquêtes administratives sur la vie privée des fonctionnaires.

Chine.

Elle intervient en faveur de Sun Yat Sen, adversaire politique du gouvernement impérial chinois, à qui l'administration française d'Indochine interdit le séjour.

Madagascar.

Son congrès proteste contre les faits très graves dont se seraient rendus coupables, à Madagascar, des gradés de la compagnie de discipline d'Anossivaro, qui auraient mis au pillage et incendié le village de Tamreverse parce que les habitants auraient refusé de leur donner à boire.

Francis de Pressensé

1853-1914

Président de la LDH de 1903 à 1914, Francis de Pressensé a marqué de sa flamme militante toute la première période de la LDH. Fils de pasteur, Pressensé est né en 1853 dans une grande famille du protestantisme français. Dans la première partie de son existence, il évolue dans la même sphère politique que son père, proche de Thiers et député du centre gauche en 1871. Après un bref passage dans un cabinet ministériel, il est chef de la rubrique de politique extérieure au *Temps*, le grand quotidien libéral et bourgeois. Si Pressensé fait alors preuve d'un certain anticonformisme, c'est pour défendre la cause irlandaise et se rapprocher de l'Eglise catholique. Il est, au début des années 1890, de ceux qui regrettent les « excès anticléricaux » de la République républicaine. L'affaire Dreyfus va arracher brutalement Pressensé à « *l'édifice social et politique au milieu duquel il avait douillettement vécu jusqu'alors* ». Début 1898, il envoie une retentissante lettre de soutien à Zola, et démissionne de la Légion d'honneur pour protester contre la suspension de l'auteur de « *J'accuse...!* ». Il est élu membre du Comité central de la LDH à son assemblée fondatrice du 4 juin 1898. Venu des mêmes milieux politiques modérés que Ludovic Trarieux, il apporte pourtant à la LDH une touche différente, « *un souffle d'alacrité guerrière, d'énergie batailleuse et d'activité fiévreuse* ». Deux conceptions de la défense des droits de l'Homme se dessinent à travers eux : l'une, légaliste, comptant sur l'intervention de « notables d'influence », l'autre, plus militante, prête à s'allier aux fractions avancées et révolutionnaires du « grand parti républicain ». Car Pressensé se lance, et lance la LDH dès l'été 1898, malgré les réserves de Trarieux, dans une grande campagne de meetings dreyfusards. Il parcourt toute la France, et fait face aux agressions verbales et physiques des bandes nationalistes, qui tiennent le plus souvent le haut du pavé. Son courage physique, particulièrement remarquable pour un homme handicapé de rhumatisme et presque impotent, a frappé jusqu'à ses adversaires les plus acharnés. Sur le plan des idées, l'affaire Dreyfus a opéré chez Pressensé une profonde transformation. Il a vu dans l'innocent condamné le symbole et l'incarnation de toute l'injustice sociale. Il rompt avec son milieu, se « convertit » au socialisme, devient un proche de Jaurès.

Quand Trarieux disparaît, le prestige de Pressensé, véritable héros du combat dreyfusard, est tel qu'il est élu à la présidence de la Ligue française de défense des droits de l'Homme et du Citoyen, à l'unanimité du Comité central.

La LDH est en passe de devenir, à cette date, une organisation de masse qui, en 1908, pourra revendiquer quatre-vingt-dix mille adhérents. Maillon essentiel du tissu républicain, très diverse politiquement, son élément central est fourni par d'importants contingents radicaux et francs-maçons. Cette Ligue, que Pressensé définit comme « *une tentative d'organisation de la Conscience française* », a pour mission première de se saisir de toutes les injustices individuelles qui font de l'ordre social une sorte « *d'affaire Dreyfus permanente* ». Ce rôle « *d'avocat conseil des plus démunis* », inauguré sous Trarieux, est considérablement développé sous Pressensé, lequel s'appuie, pour intervenir auprès des ministères et autorités compétentes, sur le « travail de fourmi » opéré par les sections et les conseils juridiques de la LDH. Pressensé donne en même temps à l'action de la Ligue une dimension plus « collectiviste » en se saisissant des causes des travailleurs, des peuples opprimés, des colonisés, et même... des femmes. Les deux premières années de la présidence Pressensé se font sous le signe de l'union, celle du « bloc des gauches ». Elu député socialiste de Lyon en 1902, Pressensé est lui-même un membre influent de la majorité gouvernementale. Il soutient la politique anticléricale du ministre Combes, jusque dans l'affaire des fiches, où le président du Conseil et son ministre le général André sont accusés de mettre en œuvre la délation anticatholique dans l'armée, avec l'aide des loges maçonniques. On peut expliquer en partie cette position, qui lui sera reprochée, par sa vibrante et dreyfusarde hostilité aux « *clercs antisémites* » et aux « *prétoirs faussaires* ». Mais il faut faire aussi la part d'une stratégie politique qui consiste à préserver l'unité du bloc des gauches pour faire aboutir la séparation des Eglises et de l'Etat. Pressensé avait lui-même déposé en 1903 une proposition de loi qui a déclenché le processus législatif de la séparation. Cette proposition, assez marquée par un anticléricalisme de combat, avait été soutenue par la Ligue malgré quelques



© LDH

remous. En 1905, Pressensé est de ceux, avec Briand et Jaurès, qui contribuent à donner à la loi définitive une tonalité plus libérale. Par la suite, Pressensé va de plus en plus rejeter une conception sélective de la défense des droits de l'Homme. C'est ainsi qu'il prend position en 1907-1908 contre la politique anticléricale menée à Madagascar par le gouverneur Augagneur, ancien maire de Lyon, franc-maçon et ligueur convaincu. Cette politique, qui vise essentiellement les écoles et les missions protestantes, est jugée par Pressensé comme une violation de la liberté de penser, et, surtout, une atteinte aux droits fondamentaux des indigènes. L'année suivante, Pressensé « récidive » en prenant la défense des officiers catholiques de Laon, sanctionnés pour avoir assisté à une messe et à un congrès de jeunesse. Dans les deux cas, il rencontre une vive opposition au sein de la Ligue. Entre 1907 et 1911, on peut parler de quatre années de crise avec, pour point

culminant, le congrès de Rennes de 1909. Par-delà les problèmes religieux, la vraie question qui divise les ligueurs est la question sociale. Face aux mouvements des vignerons, des mineurs, des postiers, des cheminots, la répression est sévère, particulièrement vigoureuse sous Clemenceau, « premier flic de France », plus insidieuse mais non moins efficace sous Aristide Briand.

Nombre de ligueurs de la mouvance radicale ou modérée mettent en cause l'anarchisme destructeur et l'antipatriotisme de la CGT. Pressensé, au contraire, se déclare solidaire des travailleurs, aussi bien dans leurs revendications de la journée de 8 heures et du droit de grève des fonctionnaires que dans leur contribution au combat pour la paix. Il est alors, avec Jaurès, l'un des hommes les plus attaqués de France. Battu à Lyon aux élections de 1910, il conserve la majorité dans l'association au prix du départ d'un tiers des adhérents. On est frappé par ce tempérament de lutteur, allié à la haute exigence morale d'un homme qui, disait-il, « *n'avait pas fait un pacte avec la victoire, mais avec sa conscience* ». Mais ce combattant était aussi un homme de réflexion. La plupart de ses choix, ceux de la lutte pour la paix contre la catastrophe européenne, ceux de la défense des prolétaires, des minorités nationales, des colonisés, des femmes, semblent marqués du double sceau de la lucidité et de la raison.

Rémi Fabre, historien

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 21-22.

Les deux origines de la LDH

« Même à cette heure où nous venions de nous lancer dans la même bataille, [...] je ne me suis jamais dissimulé que cette période d'entente ne durerait pas éternellement, qu'il viendrait fatalement un moment où les divergences naîtraient ou renaîtraient dans les rangs de la LDH. Comment perdre de vue qu'il y a eu en quelque sorte deux origines, deux terrains de recrutement pour notre association. Il y a eu, d'une part, – et je suis à mille lieues de ravalier l'état d'esprit que je vais définir – ceux qui s'étaient laissé toucher, émouvoir, ébranler par le côté personnel, l'aspect sentimental de la question, ceux que torturait la pensée des tortures d'un innocent et qui s'indignaient de voir qu'une injustice et une illégalité aussi graves eussent été commises au nom de la France, [...] et ceux qui ne voyaient dans l'affaire qu'un cas type de l'iniquité régnante, [...] qu'il ne s'agissait pas exclusivement de la réparation d'une injustice commise sur un point de l'espace et du temps contre un officier particulier mais qu'il s'agissait, pour nous, de la quantité totale d'injustices que recèle notre société et qui avaient été brusquement mises en saillie et en relief par ce cas particulier. »

Francis de Pressensé, en 1909

1909

Droits des femmes.

La LDH demande l'égalité des salaires des travailleurs des deux sexes, la fin de l'incapacité civile de la femme mariée, le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes, l'interdiction du travail des femmes pendant six semaines avant et quatre semaines après la grossesse et une indemnité pendant la période de l'allaitement. Elle répète sa demande qu'on autorise la recherche de paternité.

Peine de mort.

Son congrès réitère sa demande de suppression de la peine de mort.

Justice.

Elle demande que la justice devienne en France réellement gratuite, que les affaires sous assistance judiciaire soient plaidées à tour de rôle par tous les avocats inscrits et que l'assistance judiciaire soit applicable aux colonies.

Libertés.

Elle proteste contre la censure des télégrammes adressés aux journaux et demande que le cabinet noir soit supprimé. Elle proteste aussi contre une circulaire de Clemenceau ordonnant la mise sous surveillance des « Camelots du Roy », comme elle avait protesté contre les « lois scélérates » sur les menées anarchistes. Elle s'indigne des sanctions prises par le ministre de la Guerre, ancien « héros dreyfusard », le général Picquart, contre des officiers à Laon qui avaient assisté à une messe dont le sermon s'attaquait à la République, estimant que « *la liberté d'opinion est nécessaire dans l'armée comme ailleurs* ».

Elections.

Son congrès décide d'interdire aux sections de participer aux luttes électorales.

Droits sociaux.

Elle organise une réunion en faveur des employés des Postes menacés de révocation pour avoir usé de leurs droits de citoyens dans des réunions